

Les PEP 56

Association pour l'Enfance

PROJET ASSOCIATIF

2024-2028



SOMMAIRE :

PRÉAMBULE	1
PROJET ASSOCIATIF PEP 56 / 2024-2028	2
LA PLACE ET LE SENS DE L'ACTION DES PEP 56 DANS LE CHAMP EDUCATIF ET MEDICO-SOCIAL LOCAL.	2
NOTRE RESPONSABILITE ASSOCIATIVE	3
METTRE EN PRATIQUE LA CO-EDUCATION	4
UNE SOCIETE INCLUSIVE COMME HORIZON DE TRANSFORMATION	4
NOS ENGAGEMENTS POUR LA PERIODE 2024-2028	6
DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE	6
TRAVAILLER A RENDRE LA SOCIETE PLUS ACCESSIBLE PAR DES PRATIQUES INCLUSIVES	6
PLACER LA COOPERATION AU CŒUR DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	7
ANNEXES	8
LA CARTE DES ETABLISSEMENTS - 2024	8
LES ETABLISSEMENTS DES PEP 56 :	9
PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS – PEP 56	10
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL	10
ENFANCE JEUNESSE	11
PETITE ENFANCE	11

PRÉAMBULE

Les difficultés rencontrées par l'association sur la période 2020-2021, ont été l'occasion d'une réflexion collective sur le projet associatif et d'une redéfinition des orientations dont le présent document est le résultat.

Au-delà du constat gestionnaire de l'impossibilité de faire vivre un secteur « vacances et classes de découverte », économiquement viable dans le nouveau contexte social et réglementaire, et indépendamment du nécessaire travail de redressement administratif et financier de l'association dans le cadre du plan de sauvegarde prévu jusqu'en 2028, ces épreuves ont permis de réinterroger collectivement les fondements de nos engagements.

Des journées de réflexions et d'échanges, entre janvier 2023 et 2024, ont permis de faire le point sur trois axes choisis pour structurer le futur projet associatif, à savoir :

- L'avenir associatif et la gouvernance,
- La coéducation en lien avec les évolutions de la parentalité
- La question de l'inclusion en tant que nouveau paradigme de l'action sociale.

Le projet associatif a pour fonction de fixer les orientations générales de l'association, définies :

- À partir de l'expérience et des pratiques existantes au niveau des établissements gérés par les PEP 56
- En tenant compte des évolutions sociales liées aux besoins et attentes des personnes concernées par nos interventions.

Ce projet souligne les points d'approfondissement pour les actions à venir.

C'est dans ce cadre que s'insèrent les projets d'établissement et de service tout en respectant le cadre réglementaire propre à leur secteur. (En annexe de ce projet : tableau des établissements et service actualisé en 2024, avec leur domaine d'intervention et leurs activités)

Projet associatif PEP 56 / 2024-2028

Le projet associatif de l'ADPEP 56 se définit dans le cadre des valeurs et principes portés par le mouvement animé par la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP) et contribue à porter le projet commun d'« *Agir pour une société, démocratique, inclusive, solidaire et écoresponsable* ».

L'accès à l'école, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, à la santé font partie des droits inconditionnels pour tous et sont les fondements même des valeurs démocratiques qui fondent notre société.

La place et le sens de l'action des PEP 56 dans le champ éducatif et médico-social local.

Notre association a historiquement développé des activités en tant qu'association complémentaire de l'Éducation nationale, arrimée au principe de solidarité.

La solidarité c'est l'idée selon laquelle le mutualisme et la coopération sont les moteurs historiques des progrès sociaux.

Cette orientation générale s'est déployée en direction des enfants et des jeunes socialement vulnérables, en risque d'exclusion ou en difficulté éducative.

Au fil de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les activités de l'association se sont développées prioritairement dans les domaines des vacances et loisirs, des classes de découverte, des animations périscolaires et dans le secteur médico-social. Enfin, depuis les années 1990, les PEP 56 ont initié des équipements dans le secteur de la petite enfance (crèches, halte-garderie, multi-accueils). De même des actions ont été menées pour la prise en charge de jeunes en rupture sociale.

Ces développements se sont faits en cohérence avec notre conception de l'utilité publique, c'est-à-dire en prenant en compte l'expression des nouveaux besoins sociaux d'éducation et de santé, liés aux évolutions économiques et culturelles, et non satisfaits dans le cadre des politiques publiques. Il est important de rappeler que les « grands thèmes » comme l'inclusion, la coéducation..., sont d'abord des revendications des personnes et des attentes de la société. Aussi les enjeux portent sur la manière dont les politiques publiques répondent ou non à ces aspirations dans un contexte où ces dernières ont évolué dans le sens d'une mise en concurrence tout en cherchant à limiter les dépenses sociales. Nous militons contre la réduction des activités humaines à leur seule dimension économique et monétaire, en affirmant une conception relationnelle et solidaire de l'économie dans une logique de mouvement social.

Aujourd'hui, le constat du creusement des inégalités sociales de santé implique de ne plus penser séparément les logiques de soin et d'amélioration des conditions de vie. La prégnance des environnements sociaux dans les dégradations de la santé, y compris psychique, comme l'a récemment souligné l'épidémie de Covid, incite à penser différemment. Les établissements dans leur implantation sont toujours le reflet de problématiques territorialisées. Il s'agit donc désormais de raisonner en termes d'approche globale, préventive et de proximité.

Nous cherchons donc à favoriser les logiques d'**aide** dans l'action sociale et éducative en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, d'**accompagnement** dans le secteur médico-social, d'**entre-aide** dans les secteurs éducatif et périscolaire. Ces dimensions constituent le socle de valeurs qui oriente notre pratique de la solidarité.

Nous sommes attachés au principe de laïcité, une laïcité ouverte et tolérante. Cependant il faut reconnaître que cette notion subit des altérations importantes et est aujourd'hui instrumentalisée. Pour nous, « *la laïcité c'est la liberté. Liberté de religion, de croire ou de ne pas croire en toute égalité dans le respect des droits et des devoirs en toute sécurité dans la Fraternité Nationale* » (extrait d'une publication de la Fédération Générale des Retraités).

Notre responsabilité associative

Elle s'exerce donc à l'articulation des trois sources de légitimité que sont :

- Les politiques publiques avec leur cadre juridique et réglementaire,
- Les besoins et attentes des personnes concernées par nos actions,
- Les compétences des professionnels, chargés de traduire les attentes des personnes qu'ils accompagnent et d'y répondre.

Ces trois sources ont chacune leur logique propre, elles sont parfois amenées à entrer en contradiction.

L'équilibre de la politique associative dépend donc de la capacité du Conseil d'Administration à effectuer un travail de triangulation entre ces 3 pôles, de favoriser le dialogue et l'hybridation des points de vue et de conduire et d'inventer des concrétisations du cadre légal en vigueur.

En ce sens, la politique associative ne se conçoit pas comme l'exécutante passive des politiques publiques, mais comme un levier pour leur orientation vers plus de justice sociale et de meilleures conditions éducatives et de santé pour les personnes vulnérables.

L'Association est responsable, vis-à-vis des personnes accompagnées, du service qu'elle est chargée de leur rendre au nom de la société. Elle est responsable vis-à-vis des pouvoirs publics auxquels elle est tenue de rendre compte de son activité. L'exercice de cette double responsabilité donne à l'association le droit et l'obligation de donner des directives et d'en vérifier la mise en œuvre.

Mettre en pratique la co-éducation

Le terme de co-éducation s'entend aujourd'hui comme le droit des parents de choisir et d'intervenir dans l'éducation transmise à leurs enfants au sein des institutions. L'exercice de ce droit parental s'applique à tous les lieux d'accueil, de soin et d'enseignement et nul professionnel ne peut s'y substituer.

Il s'agit de rendre effective la citoyenneté des personnes concernées (les parents et les jeunes) par nos accompagnements.

À côté de cette dimension juridique, les familles sont amenées à déléguer la pratique quotidienne de la parentalité à des professionnels de la petite enfance, de l'enseignement, de l'éducation et du soin au sens large en cas d'accompagnement médico-social.

La co-éducation implique donc de travailler en continuité avec les principes généraux qui structurent la vie familiale, sur la base d'une information mutuelle et régulière entre parents et professionnels.

En dehors des aspects réglementaires des suivis de projets, les professionnels et les établissements organisent des occasions de participation des familles à certaines activités éducatives. C'est par un ensemble de pratiques relationnelles, formelles et informelles, que se construit la confiance nécessaire à une véritable co-éducation.

Une société inclusive comme horizon de transformation

Initialement portée par les mouvements de personnes en situation de handicap et accompagnée par de nombreux professionnels dans les domaines de la santé mentale et du médico-social, la perspective inclusive est désormais inscrite dans la loi et les Conventions internationales.

Depuis la loi de 2005, c'est par l'accès à la scolarité ordinaire que s'est traduite cette volonté portée par les familles d'enfants en situation de handicap (SDH).

Progressivement, loin de se limiter à la simple scolarisation des élèves SDH, l'ambition inclusive touche tous les secteurs de la vie sociale : travail, formation, loisirs. Elle concerne toutes les personnes dites en risque d'exclusion. Ce faisant, elle s'affiche aujourd'hui comme un objectif général de la politique sociale de lutte contre l'exclusion et les inégalités au niveau de l'Union européenne.

Pour les PEP 56 la démarche inclusive s'inscrit dans une volonté de transformation sociale pour une société plus juste et solidaire envers les personnes socialement vulnérables.

Nous constatons que dans les domaines de l'éducation et de la santé, les inégalités ont tendance à s'aggraver depuis le début du XXI^{ème} siècle avec le déclin des investissements financiers et humains dans les secteurs éducatif, sanitaire et médico-social, en contradiction avec les objectifs de politique publique affichés.

L'inclusion ne se confond pas avec la « désinstitutionnalisation ». Il s'agit d'un processus conjoint de transformation des milieux ordinaires d'éducation et de travail ainsi que des interventions spécialisées pour aller vers une accessibilité universelle.

L'inclusion ne peut donc se résumer à la présence des enfants et des jeunes dans les milieux ordinaires de socialisation (crèches, écoles, centres de loisirs). Cette présence doit être accompagnée de la coopération entre professionnels généralistes et spécialisés avec les familles pour transformer **qualitativement** les milieux éducatifs dans le sens d'une meilleure inclusivité.

Nos engagements pour la période 2024-2028

Développer la vie associative

Nous faire connaître et faire connaître nos activités. L'association doit poursuivre le développement de son secteur communication à l'interne comme à l'externe.

Revitaliser le sentiment d'appartenance et de communauté entre les divers établissements et structures. Ceci rend nécessaire de comprendre ce que signifie être professionnel d'une association en termes de défense et de promotion des principes portés par celle-ci ainsi que de représentation.

Relancer les dynamiques d'adhésion à l'association, notamment :

- Dans les secteurs où nous développons nos activités et au-delà,
- Après des usagers de nos établissements et structures.

Réfléchir aux modalités de participation des personnes concernées dans les instances de gouvernance associative.

Redéfinir les modalités du bénévolat dans l'association :

- Les bénévoles sont très présents au niveau du Conseil d'Administration, mais d'autres formes d'engagement doivent pouvoir être proposées : dans les structures, dans les partenariats, dans les projets...
- Créer des liens entre les bénévoles et l'association.

Valoriser les liens associatifs dans le réseau PEP et au dehors.

Travailler à rendre la société plus accessible par des pratiques inclusives

Rompre avec les « découpages », notamment pour les jeunes en difficulté, en situation de handicap : c'est la personne, son besoin qui compte, pas sa « catégorie ». Les réponses s'inscrivent dans une logique des parcours des personnes depuis le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte.

Travailler à la coopération avec les milieux ordinaires de socialisation : éducation, culture, loisirs, sport, santé travail...

Favoriser plus particulièrement l'accès au droit à la culture, aux sports et aux loisirs (activités de découverte, expériences collectives...) pour les jeunes et leurs familles.

S'engager pour que les personnes, pour lesquelles nous travaillons, aient accès à tous leurs droits.

Se doter d'outils pour repérer les nouveaux besoins.

Réactiver certaines de nos activités (séjours répit/rupture/relais, jeunes migrants et MNA etc...) et élaborer de nouvelles propositions en phase avec les attentes sociales.

Placer la coopération au cœur des pratiques professionnelles

S'organiser collectivement pour appliquer les principes et faire bouger le cadre réglementaire et juridique des politiques publiques :

- Travail avec d'autres associations,
- Travail avec la FGPEP et les AD/AT PEP notamment au niveau régional,
- Échanges avec les collectivités territoriales,
- Échanges avec les institutions comme l'Éducation nationale, l'ARS, la CAF, la Protection de l'enfance....

Construire des formes nouvelles d'interventions issues d'un travail coopératif entre les différents professionnels et différents secteurs de l'association ainsi qu'avec les partenaires.

Rendre compte de nos expérimentations et les partager / diffuser à l'interne comme dans l'environnement social de l'association (collectivités territoriales, familles, partenaires).

Valoriser notre expertise notamment dans le domaine de la formation.

Annexes

La carte des établissements - 2024



Les PEP 56

Association pour l'Enfance



PETITE ENFANCE



Multi-accueil
PLOERDUT



Micro-crèche
SAINT-ARMEL



Multi-accueil
partagé AURAY



Multi-accueil
GUÉMÉNÉ



Multi-accueil
LANGUIDIC



Multi-accueil
PLOUHINEC



Multi-accueil
GOURIN



Multi-accueil
BREC'H

ENFANCE JEUNESSE



ALSH
FÉREL



ALSH
CRACH



Accueil Jeunes
FÉREL



Accueil Jeunes
CRACH

SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



CMPP
VANNES / AURAY



CMPP
LORIENT



CMPP
PONTIVY / GUÉMÉNÉ



CAMSP
PONTIVY



SESSAD du Blavet
PONTIVY



SESSAD du Scorff
LANESTER



IME
LANESTER



DITEP
QUEVEN/ AURAY



SAPADHE
VANNES/ LORIENT

SIÈGE SOCIAL



VANNES

Gestionnaires de

27 services sur 23 sites

dans le Morbihan

Présentation des établissements – PEP 56

Social et Médico-Social

Les Centre Médico Psycho Pédagogiques (CMPP) sont des centres de consultation pour les enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant des difficultés de développement et/ou d'adaptation

- CMPP de Vannes – Ouvert en 1968 / Antenne sur Auray
- CMPP de Pontivy – Ouvert en 1971 / Antenne sur Guémené-sur-Scorff
- CMPP de Lorient – Ouvert en 1969

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) est un centre de consultation pour enfants de moins de 6 ans présentant ou risquant de présenter tout type de difficulté

- CAMSP de Pontivy – Ouvert en 2015

Les Services d'Education Spécialisée et de Soins Á Domicile (SESSAD)

Le SESSAD est un service de proximité pour enfants et adolescents de 0 à 18 ans, reconnus en situation de handicap.

- SESSAD du Blavet à Pontivy – Ouvert en 1993
- SESSAD du Scorff à Lanester – Ouvert en 1993

L'Institut Médico-Educatif (IME) est un établissement pour enfants et adolescents de 0 à 16 ans reconnus en situation de handicap.

- IME Louis Le Moënic de Lanester – Ouvert en 1959

Le Dispositif ITEP - Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique est une structure pour enfants et adolescents de 6 à 20 ans ayant des difficultés d'origine psychique se manifestant par des troubles du comportement et reconnus en situation de handicap.

- DITEP à Quéven – Ouvert en 2012 / Antenne à Auray

Enfance Jeunesse

Accueil de loisirs sans hébergement, qui s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans.

- ALSH de Férel - Depuis 2010
Périscolaire / Pause méridienne/ Accueil vacances scolaires
- ALSH de Cac'h – Depuis 2023
Périscolaire / Pause méridienne/ Accueil vacances scolaires

Espace des Jeunes, qui s'adresse aux adolescents de 12 à 17 ans.

- ALSH de Férel - Depuis 2017
Accueil mercredis et les vacances scolaires
- ALSH de Cac'h – Depuis 2024
Accueil mercredis, vendredis, samedis et vacances scolaires

Petite Enfance

Les multi-accueils sont un service qui propose un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence pour les enfants à partir de 2 mois jusqu'à 4 ans et 6 ans en cas de situation de handicap.

- Multi-accueil d'Auray
30 Places - Ouverture en 2014
- Multi-accueil de Languidic
18 Places – Ouverture en 2012
- Multi-accueil de Ploërdut / Guémené
15 & 15 Places – Ouverture en 2008
- Multi-accueil de Plouhinec
18 Places – Ouverture en 2011
- Multi-accueil de Brech
24 Places – Ouverture en 2014
- Multi-accueil de Gourin
25 Places – Ouverture en 1984



La solidarité en action

Les PEP 56

57 rue Anita Conti - 56000 VANNES
02 97 42 61 78 - adpep56@lespep56.com
www.lespep56.com   